

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

DELIBERATION N° 5 : Affectation des résultats 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 17 mars 2023

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Jean-Marc BERNARD, M. Roland MORICEAU, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Hervé LE BRETON, M. Jean-François RENOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Johnny BROSSEAU, M. Michel CHANTREAU, Mme Sylvie COUSIN.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, M. Michel RICORDEL, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Laurence VIOLLEAU, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Armelle CASSIN.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Le Conseil d'administration, après avoir entendu et approuvé le compte administratif au titre de l'exercice 2022 et après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Section d'Investissement	
Dépenses 2022	100 458,54
Recettes 2022	133 329,97
Résultat exercice 2022	32 871,43
Report 2021	282 936,58
<b>Résultat Total 2022</b>	<b>315 808,01</b>
Restes à réaliser :	
Dépenses	210 450,00
Recettes	0,00
Besoin en financement Restes à réaliser	-210 450,00

Section de fonctionnement	
Dépenses 2022	14 349 096,50
Recettes 2022	14 394 581,84
Résultat exercice 2022	45 485,34
Report 2022	1 396 524,39
<b>Résultat Total 2022 à affecter</b>	<b>1 442 009,73</b>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Report en Fonctionnement (Compte 002)	1 442 009,73
Affectation au Compte 1068 des excédents de fonctionnement de l'année 2022	0,00

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2023

Accusé réception le : - 4 AVR. 2023

**EXÉCUTOIRE**

Publiée le : - 4 AVR. 2023

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : - 4 AVR. 2023

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*